



DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE  
CHATUZANGE LE GOUBET  
CCAS

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 026-262601065-20260429-DE03\_2026-DE

S<sup>2</sup>LOW

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026.03 Séance du 29 avril 2026

**Présidence de Madame Elise CLÉMENT  
Présidente du CCAS de Chatuzange le Goubet**

Le 29 avril 2026 à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), dûment convoqués le 22 avril 2026, se sont réunis en salle violette en mairie, sous la présidence de Madame Elise CLEMENT, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 18h00.

Etaient présents : Mme Élise CLÉMENT, Mme Marina THON, Mme Florence DEGOUGE, Mme Ghislaine ABISSET, Mme Christelle DATOLA, Mme Audrey DUPONT, Mme Nadège ROUX, Mme Séverine BILLON, M Jean-Yves LAURENT, Mme Monique DUPRE, Mme Catherine LINI-RIVAL, Mme Odile ANDRE, Mme Sandrine DUCLAUX, Mme Joelle THARCIS, Mme Marie-Noelle HERINO, Mme Nadine HOXHA

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Charlotte BOURNE à Mme Séverine BILLON

Administrateurs présents : 16

Ghislaine ABISSET a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Election d'un Vice-Président au Conseil d'Administration du CCAS**

Rapporteur : Elise CLÉMENT

Madame le rapporteur rappelle que l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles dispose que le CCAS est un établissement public administratif communal. Il est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire.

Madame le rapporteur expose que ce même article dispose que le Conseil d'Administration doit, dès sa constitution, élire en son sein un(e) Vice - Président(e).

Il est demandé aux candidats à ce poste de se déclarer.

Sont candidats(es) : Mme Marina THON

Pour constituer le bureau, Madame DATOLA et Madame DUCLAUX sont désignées assesseurs.

Les membres du Conseil d'Administration procèdent à l'élection du Vice - Président au scrutin secret.

Après un vote à bulletins secrets, le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 17
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 17

- Candidature de Mme Marina THON

- Pour : 17
- Contre : 0
- Blancs : 0

Mme Marina THON ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Vice-présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S et immédiatement installée.

Le Conseil d'Administration,  
A l'unanimité,

- A élu Vice-Présidente : Mme Marina THON

Ainsi fait et délibéré,  
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,  
La transmission en Préfecture le :  
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente du CCAS,

  


N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20260429-DELIB2026\_0203